

Liberté Égalité Fraternité

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Nouméa, le 26 avril 2022

## OPÉRATION DE CONTROLE DU SECTEUR DE LA BOULANGERIE DE LA COMMUNE DE NOUMEA PAR LE COMITÉ TERRITORIAL ANTI-FRAUDE

Sur réquisition du procureur de la République et dans le cadre du comité opérationnel territorial antifraude (COTAF), une opération de contrôle a été organisée, dans la matinée du vendredi 22 avril, entre 3h30 et 8h30, sur la commune du Nouméa.

Coordonnée par le Haut-commissariat et pilotée par la direction territoriale de la Police nationale en Nouvelle-Calédonie (STPAF de la DTPN988), cette opération elle a été menée conjointement avec les services de la CAFAT, de la direction du travail et de l'emploi (DTE), du Service d'Inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la DAVAR et de la Direction des Risques sanitaires (DRS). Les bureaux spécialisés en sécurité des établissements recevant du public, de la Police nationale et de la direction de la sécurité civile et gestion des risques, ont également apporté leur concours.

Les contrôles ont porté sur les boulangeries, leurs laboratoires et leurs livreurs et visaient à vérifier le respect de la législation sur le travail, de la règlementation sur les établissements recevant du public (ERP) et des dispositions du Code de la santé publique.

Au total, 203 personnes ont été contrôlées dans 42 établissements. A ce stade, les investigations sur place ont permis de relever :

- 13 infractions concernant la législation sur le travail (travail dissimulé, défaut d'affiliation ou de déclaration),
- 5 établissements en infraction concernant les ERP, nécessitant des régularisations administratives, en particulier concernant la sécurité incendie,
- 7 établissements en infraction sur le volet sanitaire (nettoyage, tenue du personnel, température, présence de nuisibles) qui feront l'objet de procédures.

Des investigations complémentaires sont en cours pour donner toutes les suites nécessaires aux contrôles de terrain.

De nouveaux contrôles conjoints sont prévus. Le but de ces contrôles est de renforcer la protection des salariés et des consommateurs et de permettre à la Nouvelle-Calédonie de percevoir les recettes fiscales et sociales dues, utiles au développement du territoire.

Contact presse
Cabinet du Haut-commissaire
Bureau de la communication interministérielle

Le COTAF est coprésidé par le Haut-Commissaire de la République, le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Procureur de la République. Il met en œuvre les orientations de l'État et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière de lutte contre les fraudes sociales et fiscales et contre le travail illégal, notamment lors d'opérations de terrain interservices.